

Stages d'été 2017

Service de la Culture de la Province de Namur

BULLETIN D'INSCRIPTION *stage enfant* (sous réserve de places disponibles)

Coordonnées de la personne responsable

Nom : Prénom :

Adresse complète :

.....

Tél : GSM

Adresse mail :

Date de naissance : Sexe : F M

Coordonnées de l'enfant

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse (si différente) :

.....

Stage choisi :

Période :

Nom de l'animateur :

L'enfant a-t-il déjà suivi un stage organisé par la Province de Namur auparavant ?

Oui / Non

Montant : €

Ce montant sera à verser après réception d'un accusé de réception positif de notre part, selon les conditions générales et modalités d'inscription reprises au verso.

Remarques éventuelles concernant l'enfant

.....
.....
.....
.....

.../...

A compléter pour les stagiaires mineurs

L'autorisation d'au moins un des parents ou du tuteur légal est indispensable à l'inscription d'un jeune de moins de 18 ans.

Les stagiaires âgés de moins de 18 ans ne peuvent s'absenter en cours de stage sans l'autorisation écrite des parents ou du responsable légal. Une éventuelle absence non autorisée ne saurait en aucun cas engager la responsabilité juridique du Service de la Culture de la Province de Namur.

Pendant le stage, peut-on joindre les parents ou le responsable aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ? OUI / NON

Autres numéros de tél. : (voisin...) :

**Signature obligatoire du (des) parent(s) ou du responsable,
Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »**

Conditions générales d'inscription :

Modalités d'inscription et de paiement

Dès réception de votre bulletin d'inscription au stage par la Province, après vérification des disponibilités, le candidat-stagiaire recevra un courrier de la Province indiquant soit que sa demande d'inscription peut être prise en compte soit que le nombre maximal de participants étant atteint, le candidat-stagiaire est inscrit sur une liste d'attente.

En cas de réponse positive, le courrier précisera le délai endéans lequel le montant du stage devra être versé. L'inscription ne sera définitive qu'après paiement, une lettre de confirmation de votre inscription vous étant alors envoyée. Les inscriptions sont prises dans l'ordre chronologique d'arrivée des paiements.

Désistements

En cas de désistement moins de deux semaines avant le début du stage, aucun remboursement ne sera consenti. Seule l'annulation d'un stage par le Secteur Formation du Service de la Culture de la Province de Namur - faute de participants - donne droit au remboursement des sommes versées.

Inscription d'un stagiaire mineur

L'autorisation d'au moins un des parents, ou tuteur légal, est indispensable à l'inscription d'un jeune de moins de 18 ans à un stage organisé par la Province.

Les candidats-stagiaires mineurs ne peuvent s'absenter en cours de stage sans l'autorisation écrite des parents. En cas d'absence non autorisée par un parent, la Province décline toute responsabilité.

Assurance

La Province a souscrit une assurance responsabilité civile et accident corporel pour les stagiaires participant aux stages organisés par la Province.

Les stagiaires s'engagent à respecter les consignes de sécurité et le règlement d'ordre intérieur sur chaque lieu de stage. Tout manquement grave peut autoriser les responsables du stage à l'exclusion.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'inscription

Envoyer à l'adresse :

Par courrier postal :

Service de la Culture de la Province de Namur – Formation
Avenue Reine Astrid, 22a – 5000 Namur

Par mail :

formation.culture@province.namur.be